



1988-04-18
Conseil de tutelle

Distr.
GENERALE

T/PET.10/689
18 avril 1988
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

PETITION DE PATRICK F. McMANAMON, S. J., ASSISTANT CHARGE DU
MINISTERE SOCIAL, SOCIETE DE JESUS, PROVINCE DE DETROIT,
CONCERNANT LE TERRITOIRE SOUS TUTELLE DES ILES DU PACIFIQUE

(Distribuée conformément au paragraphe 1 de l'article 85 du
règlement intérieur du Conseil de tutelle)

Société de Jésus
Province de Détroit
Détroit, Michigan 48221

Le 9 février 1988

Monsieur le Président,

Je suis préoccupé par le fait que des forces liées aux Etats-Unis et les Etats-Unis eux-mêmes exercent des pressions sur les Palaos pour les amener à lever l'interdiction frappant les armes nucléaires. Il est évident qu'une telle interdiction aurait des incidences sur la politique étrangère des Etats-Unis, qui considèrent les Palaos comme faisant partie de leur "périmètre de défense".

La décision abrogeant la Constitution des Palaos votée en août fait l'objet d'une contestation. Des dirigeants ont été assassinés dans la lutte pour l'interdiction des armes nucléaires.

Je voudrais vous assurer de notre soutien et vous dire l'espoir que suscitent en nous les efforts que vous déployez pour assurer le respect de la Charte des Nations Unies, ce qui permettra de renforcer le droit des Palaos à l'autodétermination, droit menacé de l'intérieur et de l'extérieur.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma très haute considération.

L'Assistant chargé du Ministère social,

(Signé) Patrick F. McMANAMON

Monsieur le Président du Conseil de tutelle
de l'Organisation des Nations Unies
New York, N. Y 10017